

Séance du 5 Juillet 2005

L'an deux mil cinq le cinq Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M.Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, Mme Louisetta LE ROUX, M. Rémy LE MEUR, Mr Michel LE ROY, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mme Louisetta LE ROUX à Mr André RIOU, M. Rémy LE MEUR à Mr Jean CORVEZ, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2005

Date de Publication : 7 Juillet 2005

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Vente "Maison MAGALON"

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 22 Juin 2004 et 21 Décembre 2004 relatives à la vente de bâtiments communaux. Il indique que des acquéreurs de la " Maison MAGALON "se sont faits connaître auprès de Me TILLY, notaire à Guerlesquin, pour une proposition d'acquisition à hauteur de 45 300 Euros de cette propriété cadastrée section AC pour 744 M2 environ, constituée de deux maisons reliées par un porche avec terrain à l'arrière, faisant l'objet d'une délimitation par le cabinet de géomètres-experts Sevaux et Associés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et d'être autorisé à vendre cette propriété

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, par 15 voix pour et 1 abstention, autorise la vente de ce bien auprès de l'étude de Me Tilly, au prix de 45 300 Euros net vendeur, autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.